

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier et directeur général de la susdite Municipalité, que conformément aux dispositions du Règlement #519 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau concernant les dérogations mineures adopté selon les dispositions des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, **le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adoptera à l'occasion de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h**, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, une résolution relative à **une dérogation mineure sollicitée par Mme Myrienne Savard et M. Steeve Savard concernant le 81, rue de Tremblant.**

La présente demande vise à autoriser :

- La construction d'un bâtiment accessoire de 7,92 m x 5,49 m, soit une superficie totale de 64,98 m², dépasse de 9,98 m² la surface maximale de 55 m² permise par le règlement de zonage 514 ;
- L'agrandissement du bâtiment principal de 5.79m x 10.97m en marge arrière, en empiétant de 1.6m la marge latérale de 5m en vigueur présentement selon le plan d'implantation.

Les personnes intéressées par la présente demande peuvent soumettre leurs commentaires avant et/ou lors de la séance ordinaire du lundi, 7 juillet 2025, 20 h prévue à cet effet.

Donné à Saint-David-de-Falardeau, ce 9^e jour du mois de juin deux-mille-vingt-cinq.


Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le conseil entre 16 h et 17 h, le 9^e jour du mois de juin 2025 et en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9^e jour du mois de juin 2025.

M. Jimmy Houde,
greffier-trésorier et directeur général